R. P. prieur. Je me recommande à vos saints sacrifices et suis de tout mon cœur, etc. (17). »

A cette date de 1694, l'affaire dont on ne s'était pas moins préoccupé à Saint-Germain-des-Prés que les intéressés eux-mêmes, était terminée et dans des conditions inespérées.

Les refus du lieutenant de police, M. de la Reynie, avaient une première fois rendu inutiles les plus puissants patronages; à la mort de Marbre-Cramoisy, le directeur de l'Imprimerie Royale, survenue un an après, Anisson s'était présenté pour obtenir la charge : de nouveau il avait été évincé devant l'opposition des libraires parisiens; la veuve du défunt avait été maintenue, au moins provisoirement, à la direction de l'établissement. En 1691, elle se retira et une ordonnance du 15 janvier appela J. Anisson, le frère aîné du compagnon de Dom Mabillon dans le voyage d'Italie, à prendre sa succession à titre définitif. Trois jours après, le 18 janvier 1691, il était reçu en qualité de libraire-imprimeur dans la capitale avec une clause bien flatteuse pour son amour-propre de patriote lyonnais.

« Voulons, disait le décret, que nonobstant la translation de domicile dudit Anisson de notre ville de Lyon en celle de Paris, il conserve les droits et jouisse des privilèges de l'échevinage de son père et de la bourgeoisie de la dite ville de Lyon (18). »

⁽¹⁷⁾ Fonds Franç. 19659. T. XI de la correspondance de Mabillon.

⁽¹⁸⁾ Cf. Histoire de l'imprimerie impériale de France, par F. A. Duprat, Paris, imprimé à l'imp. imp. 1861.

Dans la Correspondance publiée par Valery, une lettre de D. Germain à Magliabecchi. T. II, 297 et 318. Quelques lègères erreurs se sont, je crois, glissées dans les notes.